

**AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE
FORESTIER et ENVIRONNEMENTAL SUR
LES AIRES D'ALIMENTATION DU
CAPTAGE DU BAS-SANCE ET DES DRAINS
DU COGLAIS**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PERIMETRE ET DE PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES

sur les COMMUNES DE LE CHÂTELLIER, SAINT-GERMAIN-EN-COGLES, MAEN-ROCH, ROMAGNE et SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES

Dans le cadre de l'opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental sur les aires d'alimentation du captage du Bas-Sancé et des drains du Coglais pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, les habitants des communes de LE CHATELLIER, SAINT-GERMAIN-EN-COGLES, MAEN-ROCH, ROMAGNE et SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES sont informés qu'une enquête publique, ouverte par arrêté du Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 27 mars 2025, se déroulera pendant une durée de 34 jours à compter du vendredi 25 avril 2025, sur le projet de périmètre, de prescriptions et recommandations environnementales proposé par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

Madame Sophie LE DREAN-QUENEC'H DU, docteur vétérinaire et docteur en biologie, a été désigné le 17 mars 2025 par le Président du Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture des mairies **du vendredi 25 avril au mercredi 28 mai 2025** :

à LE CHÂTELLIER :

- Lundi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Mardi de 09h00 à 12h00
- Jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Samedi de 9h00 à 12h00 (la mairie est fermée les samedis 3 et 10 mai)

à SAINT-GERMAIN-EN-COGLES :

- Lundi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
- Mardi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
- Mercredi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
- Jeudi de 09h00 à 12h00
- Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

à MAEN-ROCH :

- Lundi de 14h00 à 17h30
- Mardi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- Mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- Samedi de 9h00 à 12h00 (la mairie est fermée le premier samedi du mois).

à ROMAGNE :

- Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Mardi de 9h00 à 12h00
- Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Jeudi de 09h00 à 12h00
- Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- Samedi de 9h00 à 12h00 (semaine paire)

à SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES :

- Mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
- Mercredi de 9h00 à 12h30
- Jeudi de 9h00 à 12h30
- Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
- Samedi de 9h00 à 12h00

Le public pourra présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit à Madame Sophie LE DREAN-QUENEC'H DU, commissaire enquêteur - Mairie - 1 Place de la Mairie - 35133 SAINT-GERMAIN-EN-COGLES avant la fin de l'enquête, la mairie de SAINT-GERMAIN-EN-COGLES étant le siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le lien internet suivant :

<https://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr/project/procedure-afafe-coglais-couesnon/presentation/presentation>

Le public pourra consulter l'ensemble des pièces du dossier et présenter ses observations directement sur cette plateforme.

Une adresse mail est également mise à disposition du public pour présenter ses observations :

couesnon-afafe@ille-et-vilaine.fr

Un poste informatique sera mis à disposition du public pour la consultation de l'ensemble des documents du dossier d'enquête au siège du Département Service Foncier des Infrastructures - Pôle Construction et Logistique - Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine - Bâtiment Cucillé 1 - 3 avenue Cucillé à RENNES.

Le dossier d'enquête comprend les pièces suivantes :

- Un registre d'enquête,
- Une note de présentation du projet,
- La proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier des aires d'alimentation du captage du Bas-Sancé et des drains du Coglais en date du 09 janvier 2025,
- Un plan faisant apparaître le périmètre proposé par la CIAF du 09 janvier 2025,
- Le schéma directeur de l'environnement proposé,
- L'étude d'aménagement établie par le cabinet ATLAM Environnement et le cabinet GEOMAT ainsi que l'avis de la commission intercommunale d'aménagement foncier sur les recommandations contenues dans cette étude,
- Les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet en vue de la réalisation de cette étude, en vertu de l'article L 121-13 du code rural et de la pêche maritime.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et réclamations en mairie de :

LE CHÂTELLIER :

- Le samedi 26 avril de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 15 mai de 14h00 à 17h00

ROMAGNE :

- Le mercredi 21 mai de 14h00 à 17h00

SAINT-GERMAIN-EN-COGLES :

- Le vendredi 25 avril de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 28 mai de 15h00 à 18h00

SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES :

- Le jeudi 15 mai de 9h00 à 12h30

MAEN-ROCH :

- Le mercredi 30 avril de 14h00 à 17h30

Les propriétaires du périmètre concerné doivent signaler dans un délai d'un mois à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Pôle Construction et Logistique - Direction des Grands Travaux d'Infrastructures - Service Foncier des Infrastructures - 1 avenue de la Préfecture - CS 24218 - 35042 RENNES CEDEX, toute contestation judiciaire en cours. Les auteurs de ces contestations judiciaires se verront notifier un avis d'enquête, afin de leur permettre d'intervenir dans la procédure d'aménagement foncier, sous réserve de la reconnaissance ultérieure de leurs droits.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de LE CHÂTELLIER, SAINT-GERMAIN-EN-COGLES, MAEN-ROCH, ROMAGNE et SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES aux jours et heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Copie de ce rapport pourra être obtenue auprès du Service Foncier des Infrastructures - Pôle Construction et Logistique - Conseil départemental - 1 avenue de la Préfecture - CS 24218 - 35042 RENNES CEDEX. Il sera également consultable sur le site Internet dédié à l'enquête :

<https://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr/project/procedure-afafe-coglais-couesnon/presentation/presentation>

A la suite de l'enquête publique, la Commission Permanente du Département d'Ille-et-Vilaine aura compétence pour prendre la délibération ordonnant l'opération d'aménagement foncier.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de Madame Célia BRUNEL - Service Foncier des Infrastructures – Pôle Construction et Logistique - Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine - 1 avenue de la Préfecture - CS 24218 - 35042 RENNES CEDEX - téléphone : 02.99.02.21.28 – celia.brunel@ille-et-vilaine.fr